

# Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 09 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL et Anaïs SOULÉ, Messieurs Lucien BIAU, David BONNAFOUS et Jean-François FABRE. Monsieur Alain AVISOU ayant donné procuration à Monsieur Jean-François FABRE et Monsieur Arnaud BOUSSIÈRE ayant donné procuration à Monsieur Jean-Claude GUIRAUD.

Absents : Madame Nathalie SANCHEZ et Monsieur Damien CROS.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine MENGOZZI

Date de la publication : le 19 juillet 2019

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### Ajout de cinq points :

- Actes dématérialisés urbanisme : transmission par ACTES
- Modification temps hebdomadaire de travail agent technique
- Subvention activité piscine Ecole Publique Louis Cavaillès
- Annulation marché public : aménagement camping municipal et création d'une aire de camping-car
- Budget principal : décision modificative n°1

### Suppression d'un point :

- Convention mise en place du dispositif sirène : alerte à la population

### **52/2019 – N°4116 : Budget Eau et Assainissement : décision modificative budgétaire n°2**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la création de l'opération « acquisition girobroyeur » et la décision modificative n° 2 ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-143 : Acquisition véhicule		445.00 €
D 2158-148 : Achat Tracteur et Equipement		28 000.00 €
D 213-145 : modification PR Camping La Lande		3 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>31 445,00 €</b>
D 2315 : Install., mat. et outil. tech	16 909.00 €	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	14 536.00 €	
D 2315-138 : Restructurat° réseaux Al Château		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>31 445,00 €</b>	

### **53/2019 – N°4117 : Salle de classe des cours moyens de l'Ecole Publique « Louis Cavaillès » : travaux d'aménagement et d'équipement demande de subventions**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale que des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour finaliser la rénovation de la salle de classe des cours moyens de l'école primaire du groupe scolaire public « Louis Cavaillès ».

A ce titre, il informe le conseil municipal qu'un nouveau dossier pourrait être déposé afin d'obtenir une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 et une aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fond de Développement Territorial, Axe 1, Mesure 1.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'engager les travaux supplémentaires rénovation de la salle de classe des cours moyens de l'école primaire du groupe scolaire public « Louis Cavaillès » ;
- sollicite de la part de l'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2019 et une subvention de la part du Conseil Départemental dans le cadre du Fond de Développement Territorial, Axe 1, Mesure 1, pour ce programme d'investissement ;
- arrête le plan financement ci-dessous :

↳ Montant H.T. du programme	:	5 121.99 €
↳ Soit T.T.C.	:	6 146.38 €
↳ Subvention Etat DETR 50%	:	2 560.00 €
↳ Subvention Département FDT 30% montant travaux éligible 3 700.00 H.T	:	1 110.00 €
↳ Autofinancement	:	1 451.99€

**54/2019 – N° 4118 : Associations V2 Tonic et La Diane : demande de subvention**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

↳ Vu les courriers adressés par les présidents des associations V2 Tonic et La Diane pour une première demande de subvention ;

↳ Sur proposition de la commission associations, sports, culture et animations ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer 270 € à l'association V2 Tonic et 270 € à l'association La Diane.

**55/2019 – N° 4119 : Adoption du Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 de la commune. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**56/2019 – N° 4120 : Convention de fournitures des repas aux élèves des écoles publiques maternelle et primaire de Brassac et du Bez par le collège de Brassac**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Le Conseil Municipal,

↳ après avoir pris connaissance du projet de convention concernant la fourniture des repas aux élèves de la cantine scolaire de la commune de Brassac et de la commune du Bez ;

↳ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

**57/2019 – N° 4121 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Le Conseil Municipal,

↳ après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

↪ après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention dont un exemplaire est joint au présent extrait des délibérations.

**58/2019 – N° 4122 : Modification durée hebdomadaire Poste Adjoint Technique**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2019*

Le Conseil Municipal

- ↪ **Après avoir pris connaissance** du nouvel emploi du temps d'un employé affecté à l'espace culturel de la Marquise ;
- ↪ **Sur proposition** de la commission du personnel ;
- ↪ **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité décide à compter du **1<sup>er</sup> août 2019** de modifier la durée la durée hebdomadaire de travail du poste comme ci-dessous :

Désignation du poste	Durée hebdomadaire actuelle	Nouvelle durée hebdomadaire
Adjoint Technique	19,00 heures	21,00 heures

**59/2019 – N° 4123 : Subvention activité piscine école publique Louis Cavallès**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19/07/2019*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au dernier Conseil d'Ecole de l'école publique Louis Cavallès, l'Amicale Laïque a formulé la demande du renouvellement de la prise en charge de la totalité de l'activité piscine.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la prise en charge de 8 séances piscine ainsi que les frais de transport par bus associés à ces séances pour l'Ecole publique Louis Cavallès sur l'année scolaire 2019-2020 .**

**60/2019 – N° 4124 : Annulation marché public : Aménagement camping municipal et création aire de camping-car**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19/07/2019*

- ↪ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
- ↪ Vu la délibération n°06/2019-4070 du Conseil municipal en date du 29 janvier 2019 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour ce marché public,
- ↪ Vu la décision n°43/2019-4107 en date du 15 avril 2019 portant attribution du marché relatif à l'aménagement camping municipal et création aire de camping-car sis La Lande 81260 BRASSAC.
- ↪ Considérant la modification de l'emprise et du contenu des travaux pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de résilier :
  - ↪ Le lot N°2 - Maçonnerie bloc sanitaire,
  - ↪ Le lot N°3 - Plâtrerie- peinture : aménagement intérieur des espaces sanitaires,
  - ↪ Le lot N°4 - Revêtement des sols : étanchéité des sols et des cloisons des sanitaires,
  - ↪ Le lot N°5 - Plomberie : fournitures et pose matériel sanitaire,
  - ↪ Le lot N°7 - Menuiseries bloc sanitaire,

du marché relatif à l'aménagement camping municipal et création aire de camping-car sis La Lande 81260 BRASSAC. Le montant de l'indemnité de résiliation s'élève à 1 956.26€ HT.

- d'autoriser M. le Maire de signer tout document afférent à cette opération.

**61/2019 – N° 4125 : Budget Principal : décision modificative budgétaire n°1**  
*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19/07/2019*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la décision modificative n° 1 ci-après et crée l'opération d'investissement « rénovation Groupe Scolaire » :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-370 : Accessibilité Temple		5 000.00 €
D 2135-384 : rénovation Groupe Scolaire		32 080.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>37 080.00 €</b>
D 2313-377 : Aménagement Camping La Lande	20 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisation en cours</b>	<b>20 000.00 €</b>	
R 1321-384 : Rénovation Groupe Scolaire		9 196.00 €
R 1323-384 : Rénovation Groupe Scolaire		7 884.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>17 080.00 €</b>

- d'autoriser M. le Maire de signer tout document afférent à cette opération.

### Questions diverses du Conseil Municipal du 09 juillet 2019

Suite à plusieurs dégradations et incivilités à répétition, Monsieur le Maire souhaite réunir une commission de travail afin de réfléchir à la mise en place de moyens pertinents pour sécuriser des points stratégiques du village. Ce travail serait mené en collaboration avec les services de gendarmerie et de l'État.

Des élus ont reçu deux représentants de La Poste concernant la mise en place de l'adressage et numérotation des habitations des hameaux de Brassac. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de réaliser en interne cette opération.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir le classement 2 étoiles du camping municipal. En effet cet agrément est arrivé à expiration. Pour ce faire, il faut répondre à un nouveau cahier des charges paru au 1er juillet 2019 et mandater un bureau de contrôle agréé.

Les containers situés à l'angle des maisons des 13 et 14 place Saint Georges, vont être remplacés par les services de la Communauté de Commune pour pallier aux désagréments causés par les fortes chaleurs de ce début d'été.

La commission culture a présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le devis d'une animation pour la soirée flamenco organisée le 26 juillet 2019 à la salle Jaël de Romano. Le montant de cette représentation s'élèverait à 350 € T.T.C. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'animation proposée par la commission culture.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h30